

Publié le 11/12/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Réf : CCAS23_68

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 7
Pouvoir : 1
Absents : 4.

Date de la convocation : 30 novembre
2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Mireille BARREAULT, Didier
RENAUD, Monique GIL, Roselyne NAVEAU.

POUVOIR :
Monique GOHIER représentée par L BARBOTTIN

ABSENT : Caroline DELPHIN, Corinne JARASSIER, Bruno
MASSONNEAU, Vincent BAUDOUX.

DÉLIBÉRATION N°68

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PRESENCE VERTE SERVICES

Les membres du CCAS sont informés que l'association nationale présence verte (ANPV) est une association assurant la promotion et la diffusion de prestations de service de téléassistance à la personne.

La mise en place d'un service de téléassistance des personnes permet d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le maintien à domicile des personnes isolées ou en perte d'autonomie.

Il est proposé de **signer une convention de partenariat** avec présence verte services 86 qui permettra aux Naintréens et Naintréennes de **bénéficier de tarifs préférentiels.**

Cette convention n'engendre pas de coût pour le CCAS mais la collectivité s'engage à communiquer sur cette convention de partenariat.

La convention est conclue pour une durée d'un an reconduite tacitement.

Considérant l'intérêt de ce partenariat pour le maintien à domicile des personnes isolées ou en perte d'autonomie,

Après en avoir délibéré, le CCAS

- approuve la convention de partenariat avec présence verte services telle que jointe à la présente,
- charge M le Président de sa signature et de toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 11 DEC. 2023

